

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Le barrage le plus haut du monde. — L'alimentation d'eau potable de New-York. — La nouvelle digue du Croton. — L'exécution des travaux. — Les digues mixtes en terre et maçonnerie. — Des nègres bien blanchis.

Les Américains viennent de construire, pour l'approvisionnement d'eau potable de New-York, le mur de barrage le plus haut du monde, car sa hauteur moyenne est de 79 mètres, et il atteint, sur certains points, la hauteur de 90 m. 50. Cet ouvrage, établi dans une région réservée de la vallée du Croton, a ainsi déterminé la formation d'un immense lac, dont la surface est de 1.400 hectares et la capacité de 122 millions de mètres cubes.

Ce n'est pas que la ville de New-York fût dépourvue jusqu'ici de tout moyen d'alimentation d'eau. Il existait déjà un premier barrage, en amont de l'emplacement du nouvel ouvrage, sur le Croton, qui est un affluent de gauche de l'Hudson. Cet ancien barrage, construit en forme de déversoir et constitué par des caissons en charpente remplis de maçonnerie ou de béton, n'avait que 15 mètres de hauteur totale, de la crête à la base des fondations, et ne comportait qu'une retenue d'eau de 10 mètres de profondeur et de 2.700.000 mètres cubes.

Cette masse d'eau était distribuée dans la grande cité américaine par un aqueduc de 65 kilomètres dont le profil en arc de plein cintre sur des pieds-droits inclinés correspondait à une section de 2 m. 58 de hauteur sur 2 m. 26 de largeur aux naissances, pouvant donner un débit de 227.500 mètres cubes par jour.

Mais la population allait toujours grandissant et dépassait déjà 500.000 habitants en 1850 ; la quantité d'eau distribuée par ce premier aqueduc devenait tout à fait insuffisante, et ce n'était plus qu'une simple goutte pour la trompe aspirante de l'éléphant new-yorkais.

On songea alors tout d'abord à remplacer le modeste aqueduc des débuts par un ouvrage de plus vastes dimensions, capable d'amener et d'utiliser les masses d'eau du Croton et de ses affluents, qui passaient journellement en pure perte par-dessus le déversoir du barrage.

Le nouvel aqueduc construit presque entièrement en tunnel sauf 1.800 mètres établis en tranchée à ciel ouvert, a la forme d'un fer à cheval, et ses dimensions ont été presque doublées, la hauteur étant portée à 4 m. 12 et la largeur à 4 m. 14. La section est ainsi près de trois fois plus grande et peut donner un débit de 1 million de mètres cubes environ par jour. Le tracé de ce nouvel ouvrage suit une direction voisine de l'ancien, parallèlement aux rives de l'Hudson, mais à plus grande distance et suivant un parcours plus direct.

**

Il fallut alors pourvoir à l'alimentation de ce puissant aqueduc, qui aurait rapidement asséché le vieux réservoir du Croton. On avait bien songé tout d'abord à créer de suite le barrage gigantesque qui a constitué plus tard le nouveau réservoir du Croton ; mais, des gens intéressés à faire chan-

ger l'emplacement prévu pour cet ouvrage soulevèrent une opposition populaire qui fit ajourner le projet.

L'Administration, pour recueillir les masses d'eau nécessaires à l'alimentation du nouvel aqueduc, fut ainsi amenée à remplacer momentanément le grand réservoir projeté par des barrages multiples établis sur les divers affluents du Croton. Ces ouvrages, au nombre de huit, ont eux-mêmes une importance considérable, car ils comportent des retenues de 15 à 40 mètres de profondeur, et leur capacité totale atteint 158.900.000 mètres cubes.

Ces immenses réserves d'eau, réunies par de nombreux émissaires, qui empruntent, pour la plupart, le lit naturel de la rivière, sont amenées dans le bassin de prise d'eau, établi au centre de la Cité, et distribuées de là dans les diverses artères de New-York. On eut ainsi le moyen de distribuer 630.000 mètres cubes par jour, à raison de 350 litres par habitant.

La population ne dépassait pas alors le chiffre de 1.800.000 ; mais elle s'élevait déjà en 1891, à 3.400.000, et les calculs les plus modérés font présumer une augmentation qui porterait ce chiffre à 5 millions en 1910.

Il fallait donc régler la provision d'eau et revenir au projet du grand barrage sur le Croton, que des personnalités intéressées avaient fait précédemment ajourner. Comme celles-ci recevaient toute satisfaction, par le fait que l'emplacement primitivement choisi avait été abandonné pour transporter l'ouvrage sur des terrains qu'ils avaient eu soin d'acquérir, il n'y eut plus d'opposition à l'exécution du projet.

**

Le nouveau barrage du Croton a été construit à 5 kilomètres en aval de l'ancien barrage, et le niveau de son déversoir est arasé à une cote supérieure de 8 m. 50 à celle de l'ancien ouvrage ; il en résulte que ce dernier est complètement noyé, de sorte que les deux déversoirs, réunis en un seul, ne forment plus qu'un immense lac de 20 kilomètres de longueur.

Le nouveau barrage se compose de deux parties distinctes : le corps du barrage proprement dit, construit presque tout entier en maçonnerie, sur 322 mètres de longueur, et le mur en forme de déversoir, qui se développe dans une direction sensiblement parallèle à la rive droite et vient se relier à la digue par une partie arrondie en quart de cercle.

Le mur de barrage est établi en plan, dans le lit du Croton, suivant une ligne droite. Les fondations ont dû être enfouies très profondément dans le sol, car il a fallu descendre, sur certains points, jusqu'à 48 mètres de profondeur pour trouver le rocher résistant. Celui-ci était recouvert d'une épaisse couche d'alluvions, qu'il a fallu d'abord enlever au moyen de dragues et d'excavateurs. Mais les couches superficielles du rocher, formées de gneiss et de calcaire, étaient désagrégées et fissurées ; aussi fut-on obligé de creuser la masse rocheuse jusqu'à 17 mètres de profondeur à certains endroits ; le cube total des déblais enlevés pour asseoir les fondations s'est ainsi élevé à 1.400.000 mètres cubes d'alluvions et à 300.000 mètres cubes de rocher.

Il résulte de ces circonstances que le cube des maçonneries apparentes est notablement inférieur à celui qui existe en dessous du lit du fleuve ; aussi, la hauteur de la retenue n'est que de 45 m. 70, alors que la hauteur maxima de l'ouvrage, au droit des fondations les plus profondes atteint le chiffre de 90 m. 50. Le cube des maçonneries s'élève ainsi au total de 636.000 mètres cubes.

Pour exécuter les travaux de dragage à sec, on avait dû commencer par détourner le cours du Croton dans un canal de 37 m. 50 de largeur et de 480 mètres de longueur, qui fut creusé sur la rive droite, dans le voisinage de l'emplacement occupé ultérieurement par le canal de décharge recevant les eaux du déversoir.

Avant d'entreprendre les maçonneries, on procéda au décapage du rocher de fondation au moyen de jets d'eau à forte pression. Toutes les fissures furent ensuite soigneusement bouchées au moyen de coulis de ciment, et des dispositions furent prises pour détourner les sources ou les aveugler.

Le corps du barrage est constitué par de la maçonnerie de moellons de granit bleu, d'un poids spécifique de 3.000 kilogrammes par mètre cube. Les parements, d'une épaisseur moyenne de 1 mètre, sont en moellons d'appareils, et la hauteur des assises varie de 50 à 70 centimètres. Pour les fondations, on a employé du mortier composé de 1 partie de ciment pour 2 de sable; la partie en surélévation du sol fut construite avec du ciment américain à prise rapide.

La crête du barrage, qui ne présente qu'une dimension transversale de 5 m. 50 dans sa partie la plus étroite, supporte une route dont la largeur a été portée à 6 m. 10, la partie en encorbellement étant supportée par une série de voûtes en anse de panier qui contribuent puissamment à l'ornementation architecturale de l'ouvrage. La largeur du mur, à 50 mètres au-dessous de la crête, c'est-à-dire au niveau du lit du fleuve, est de 36 mètres, et elle atteint 62 m. 80 à la base, sur le point où les fondations parviennent à la plus grande profondeur.

* * *

La digue ainsi construite est reliée comme il est dit plus haut à la rive droite par le mur du déversoir. Celui-ci est constitué par des gradins de 60 centimètres de largeur, de manière à briser l'action des masses d'eau tombant sur le radier du canal de décharge ménagé entre le déversoir et les rives du lac.

La route qui surmonte la digue est prolongée au-dessus de ce canal par un pont métallique d'une seule arche de 60 mètres de portée.

Du même côté, à la jonction du déversoir et du barrage, on a construit deux chambres de manœuvre, l'une à l'amont, l'autre à l'aval, où sont placées, à 36 mètres de profondeur, des vannes posées sur trois conduites de 1 m. 20 de diamètre, destinées à effectuer la vidange du réservoir et l'évacuation des eaux de crues accidentelles.

Près de la rive gauche, à l'extrémité sud du barrage, un massif semblable contient les vannes de prise d'eau servant à l'alimentation de l'ancien aqueduc, qui passe en ce point. La prise d'eau principale, qui alimente à la fois les deux aqueducs, se trouve en amont, dans le voisinage de l'ancien barrage du Croton, d'où part le nouvel aqueduc, qui conduit les eaux au réservoir du Central-Park à New-York, sur un parcours de 35 kilomètres.

* * *

En réalité, la digue ne fut pas construite entièrement en moellons appareillés sur toute sa longueur. Le projet primitif comportait l'établissement d'une digue en terre avec âme en maçonnerie, reliant la première partie de l'ouvrage à la rive gauche.

Ce genre de digue, très usité en Amérique, a été mis en œuvre dès les temps les plus reculés. Il est essentiel qu'un pareil ouvrage présente une étanchéité parfaite, car la moindre infiltration amènerait rapidement la détérioration et la destruction complète de la digue. Pour éviter les infiltrations, on établit, dans l'axe de l'ouvrage, un noyau imperméable formé d'argile fortement corroyée, ou mieux, d'un massif central en maçonnerie. Le corps du barrage doit être constitué par un bon corroi, formé de terre argilo-sableuse bien homogène. Toute la sécurité de l'ouvrage réside dans la stabilité et l'étanchéité complète du noyau central.

L'extrémité sud de la digue était déjà presque entièrement construite dans ce système lorsqu'on s'aperçut qu'il existait plusieurs fissures dans le noyau central, qui provenaient vraisemblablement des déficiences de la base de fondation constituée par du calcaire désagrégé. On résolut alors de démolir les parties défectueuses et de les remplacer par un mur en maçonnerie analogue au reste de l'ouvrage. Toutefois, pour activer les travaux, le mur fut construit, non en moellons appareillés, mais en béton dans lequel furent noyés de gros blocs en libages bruts que l'on faisait basculer dans la masse de béton avant sa prise, au moyen de grues établies sur des tours en charpente de fer établies dans l'axe du barrage. Les colonnes des tours restaient incorporées dans le béton au fur et à mesure de l'avancement de l'ouvrage et constituaient ainsi des armatures pouvant contribuer, dans une certaine mesure, à la stabilité de l'ouvrage.

* * *

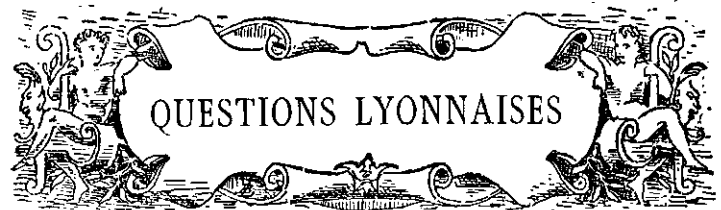
Telle est, succinctement présentée, la description de cet ouvrage, dont les proportions gigantesques n'ont jamais été dépassées jusqu'à ce jour. Nous avons indiqué plus haut le chiffre formidable du cube de maçonneries. Nous ajouterons que cette construction a exigé, en outre, l'emploi de 301.000 barils de ciment américain et de 365.000 barils de ciment de Portland. Les travaux ont duré douze ans, de 1894 à 1906, et les chantiers ont occupé 1.500 ouvriers au moment de la plus grande activité.

L'adjudication des travaux avait été soumissionnée moyennant un forfait de 4.200.000 dollars; la substitution d'un mur en maçonnerie à la digue mixte en terre a occasionné un supplément de dépense de 500.000 dollars, de telle sorte qu'en y ajoutant tous les travaux accessoires, le barrage-réservoir a coûté 38 millions de francs environ.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cette affaire, de l'œuvre vraiment grandiose ainsi accomplie ou de l'activité féconde du peuple américain qui sait prévoir et exécuter sans coup férir les plus vastes projets, de manière à satisfaire entièrement et en temps utile à tous les besoins de ces cités colossales qui surgissent tout à coup en un point du Nouveau-Monde et prennent en quelques années des proportions gigantesques.

Et ce n'est pas fini, car de nouveaux projets sont déjà élaborés, comprenant de nouveaux réservoirs et l'exécution d'un aqueduc principal de 200 kilomètres, en vue de tripler encore le débit journalier. Et la population peut atteindre 5 millions d'habitants, croître toujours et dépasser même 6 millions, sans que le service de distribution soit jamais pris au dépourvu. Bel exemple à méditer, et surtout à suivre, pour nos villes de l'ancien monde, auxquelles l'eau est souvent si parcimonieusement mesurée et vendue à des prix inabornables ou ruineux pour le plus grand nombre de nos concitoyens, moins favorisés, sous le rapport de l'eau nécessaire aux besoins domestiques, et plus mal blanchis, si étonnant que cela paraisse, que les petits nègres d'Amérique.

DARYMON.



LA PROCHAINE EXPOSITION LYONNAISE

La *Construction lyonnaise* a publié, sous ce titre, dans son numéro du 16 juin dernier, un article de notre collaborateur Sined qui a été, à l'époque, très remarqué, commenté et reproduit. Depuis, l'idée a fait son chemin, et voici mainte-

nant que le Syndicat d'initiative de Lyon vient d'adresser à toutes les Chambres syndicales patronales une circulaire leur demandant leur avis sur l'opportunité de la création à Lyon d'une grande Exposition dans le genre de celles qui viennent d'avoir lieu à Marseille et à Bordeaux.

Les Chambres syndicales sont invitées à répondre au questionnaire suivant :

- 1° *Etes-vous partisans d'une grande Exposition à Lyon ?*
- 2° *Si oui, en quelle année la désirez-vous ?*
- 3° *Demanderiez-vous une Exposition universelle ou une Exposition restreinte ?*
- 4° *Dans ce dernier cas, quel devrait être son titre ?*
- 5° *La voudriez-vous nationale ou internationale ?*
- 6° *Quel emplacement proposeriez-vous ?*

La nature des réponses qui seront faites permettra de juger si les démarches nécessaires pour aboutir doivent être entreprises.

Le Syndicat d'initiative estime, en raison des délais nécessaires aux démarches, aux autorisations à obtenir, aux études et aux constructions, que l'Exposition ne devrait pas avoir lieu avant 1911 (mai-novembre).

Les Expositions universelles paraissent être généralement condamnées et le succès être assuré aux Expositions spéciales, comme étaient celle de Marseille, seulement *coloniale*, et celle de Bordeaux, *maritime*. On pourrait faire à Lyon une Exposition *d'hygiène et de transport*, parce que, par l'hygiène, on aurait tout ce qui concerne l'habitation, le vêtement et l'alimentation, et, par le transport, on aurait les automobiles et tout ce qui se rapporte au tourisme tant répandu aujourd'hui, y compris les aérostats. L'électricité, cette autre grande industrie moderne, y serait aussi représentée dans l'habitation pour les usages domestiques et l'éclairage, dans le transport pour les machines et la force.

En ce qui concerne la question d'emplacement, nos lecteurs trouveront dans notre numéro du 16 juin dernier des appréciations utiles. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Nous voyons, en tout cas, avec satisfaction, prendre corps une idée dont la réalisation pourra être la source d'importantes affaires dans les diverses branches de la construction.

CARNUTENSIS.

LYON CONTRE MARSEILLE

A propos de la réorganisation de la police à Marseille, on peut lire chaque jour dans les journaux que l'insécurité est complète dans la seconde ville de France... Comment donc ! Seconde, mais c'est première qu'il faut dire, n'ont-ils pas là-bas beaucoup plus d'apaches que partout ailleurs. Et puisqu'ils veulent absolument, Messieurs les Marseillais, avoir une suprématie, en voilà une que nous ne leur contesterons point.

Quant à l'autre, pour ceux qui ne connaissent pas la genèse de cette prétention, il est bon de mettre les choses absolument au point.

Marseille, avec un territoire quatre fois plus grand que celui de Lyon — plus grand que celui de Paris, avouent ingénument les Phocéens — devrait avoir au moins deux millions d'habitants, et elle n'arrive qu'au chiffre de 517.000 (arithmétique méridionale) ; sur ce nombre, il y a bien une cinquantaine de mille individus qui forment une population plutôt flottante, apaches, etc... Diminuez ce nombre du total, on arrive à peu près à 470.000 bons habitants stables... Mais c'est là, à peu de chose près, la population de Lyon, population qui, chez nous, est absolument dense et non dispersée sur une douzaine de kilomètres à la ronde... Que l'on remarque les chiffres de la *population agglomérée*, chiffres fournis par les Contributions indirectes, on verra que notre ville a une supériorité de près de 100.000 habitants sur Marseille...

C'est donc la meilleure preuve que cette dernière ne doit

sa prétendue suprématie qu'à son vaste territoire... et à son *battage* sans mesure...

A Lyon, par contre, nous sommes plus que modestes : le dernier recensement nous a... accordé 472.000 habitants... C'est 500.000 qu'il faudrait écrire. Eh bien ! journalièrement, en parlant de notre ville, les journaux, non seulement étrangers, mais même ceux de Lyon, écrivent bénévolement : 400.000. On rapetisse plutôt...

Et cependant, voyons : si, aux 472.000 habitants qu'on nous donne, on veut bien ajouter toute la population comprise en deçà du fossé d'enceinte, c'est-à-dire celle de Villeur-



LE NOUVEAU QUARTIER DE LA MARTINIÈRE

Porte d'allée rue Thimonnier, 1

Architecte : M. CLERMONT.

banne, Saint-Fons..., on obtient 45.000 habitants de plus ; ce chiffre est exactement celui que donnait le projet d'annexion qui a été abandonné on ne sait trop pourquoi.

472.000 et 45.000, nous arrivons au total de 517.000 que possède, de si drôle de façon, la ville de Marseille.

Il faut bien remarquer que c'est là un chiffre de population nous appartenant en droit strict. Car, lorsqu'on parcourt le cours Lafayette, quelle limite y a-t-il entre les deux communes : la rue d'Alsace ; ainsi, pour ligne de démarcation, il y a simplement l'épaisseur d'un immeuble, quand celui-ci n'est pas édifié à cheval sur les deux communes, comme cela existe dans les parages du chemin de la Viabert... Ou encore, suivez-vous le cours d'Herbouville, vous vous croyez toujours sur Lyon ; erreur, vous avez dépassé la montée de la Boucle — largeur : 5 mètres — vous êtes sur Caluire. Dans le quartier de l'Industrie, pareille anomalie...

En vérité, on voudrait que Lyon ne soit pas aussi peuplé que Marseille !

Mais sans se livrer à une fantaisie *territoriale* aussi risquée que celle de Marseille, si Lyon voulait compter, comme il en aurait bien le droit, toute la population des communes suburbaines qui forment l'agglomération lyonnaise, et sur laquelle le Préfet du Rhône exerce les attributions de police, Sainte-Foy, la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Vaux, Bron, Caluire, Cuire, Vénissieux, il obtiendrait un chiffre de 50.000 habitants.

On voit le total auquel on arriverait et avec une superficie encore deux fois moins grande qu'à Marseille.

En résumé, notre bonne ville de Lyon forme une agglomération de plus de 550.000 habitants, cela lui suffirait amplement à posséder le titre de seconde ville de France, si elle ne l'était déjà virtuellement par sa supériorité intellectuelle, ses écoles multiples, sans rivales, ses œuvres charitables, philanthropiques, que l'on ne trouve nulle part ailleurs, ses hôpitaux célèbres dans le monde entier, son commerce si important. Sa succursale de la Banque de France est la première de la province. Et son industrie, qui embrasse tant de branches diverses, dont celles de la soierie, passementerie, dorures, bijouterie, orfèvrerie, métallurgie, tiennent à l'art...

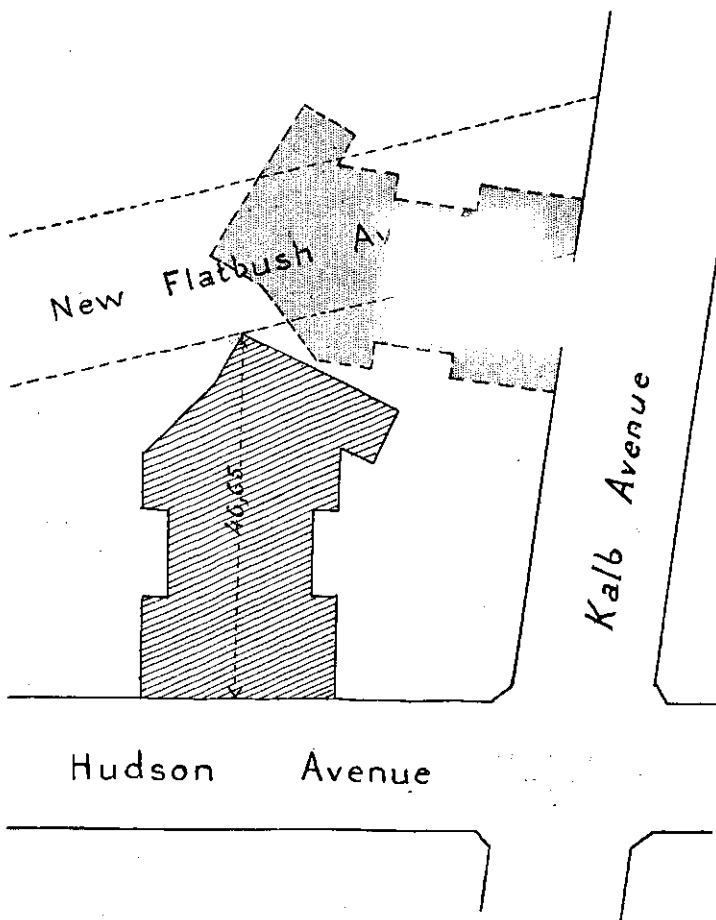
Tout cela lui vaut une suprématie de plus sur les fabricants de savon et sur les courtiers en graines oléagineuses de la si prétentieuse cité Marseillaise.

C. CINCÈRE.

LES MONUMENTS BALLADEURS

Lorsque le percement d'une voie nouvelle ou l'élargissement d'une rue existante rencontrent un immeuble en avancement sur le nouvel alignement, rien n'est, chez nous, plus simple que de le démolir ou de l'amputer de son excédent quand la chose ne lui nuit pas trop. Avouons que le procédé sent la routine à plein nez et que la vieille Europe ne sait véritablement pas profiter des progrès qui s'offrent à l'humanité.

Les Américains ne s'embarrassent pas pour si peu ; plusieurs fois, nous avons eu l'écho de ce qui se pratique chez



eux pour reculer ou avancer de quelques mètres une maison tout entière, meublée et habitée. Ils viennent maintenant d'opérer sur un édifice important, le théâtre Montauk, à Brooklyn.

Le prolongement en droite ligne de l'avenue Flatbush jusqu'à l'avenue Kalb, décidé par la municipalité, se heurtait à un obstacle, le théâtre Montauk, dont la façade se trouvait précisément sur cette dernière, là où devait déboucher la nouvelle artère.

L'édifice, construit en briques et fer, mesure 46 m. 65 dans sa plus grande longueur sur un peu moins de la moitié en largeur ; son poids, fort respectable d'ailleurs, même vide de spectateurs, est de plusieurs milliers de tonnes. Le démolir eût été coûteux, le reconstruire, plus onéreux encore ; restait une autre solution, moins banale, c'est celle à laquelle on s'arrêta : le déplacer. Pour éviter que le vide de la scène et de la salle, dépourvus de supports intermédiaires, n'amènât dans l'opération une dislocation des murs verticaux, on commença par placer à l'intérieur de nombreux et solides étais entretoisés, capables de donner à la masse toute la rigidité désirable.

Cela fait, les murs furent sciés horizontalement au niveau des fondations ; dans celles-ci, on a pratiqué des ouvertures permettant de passer en dessous de solides poutres supportant tous les murs ; puis au moyen de vérins, la construction fut exhaussée ; après quoi, on établit au-dessous un plancher métallique provisoire muni de galets roulant sur rails sur lequel la construction vint ensuite reposer.

Toutes ces opérations préliminaires achevées, sous l'action de puissants vérins, le théâtre fut amené en arrière de l'avenue d'une quinzaine de mètres ; il reposait alors sur un plancher mobile analogue à celui des ponts tournants, grâce auquel on le fit pivoter suivant un angle de 85 degrés ; il ne restait plus qu'à le faire glisser d'une vingtaine de mètres en avant et à amener sa façade dans la nouvelle position qu'indique notre gravure, à l'alignement de l'avenue Hudson, sur les nouvelles fondations préparées pour le recevoir. Et les habitués retrouveront leur théâtre sans autre changement que la place de son entrée.

Mais si les ingénieurs y ont trouvé la gloire dans le succès d'une opération audacieuse, les architectes du Nouveau Monde eussent bien préféré exercer leur talent dans une reconstruction complète sur les données modernes de l'art de construire les théâtres.

**

Du même genre est l'opération qui vient d'être accomplie à Anvers. Jusqu'à présent, on pouvait considérer comme exacte la différence entre une locomotive et une gare, car chacun était convaincu que si la locomotive roule et se rend à la gare, la gare demeure et ne se rend pas. Depuis peu, cela est changé.

Pour permettre la suppression de passages à niveau, l'administration des chemins de fer de l'Etat belge se proposait de démolir la gare du Dam, à Anvers, pour la reconstruire une quarantaine de mètres plus loin, en surélévation de 2 mètres. Cette gare, qui couvre une surface de 700 mètres carrés, construite en pierres et briques, pèse environ 3.000 tonnes.

Au lieu de la démolir, l'ingénieur Morglia entreprit de l'amener sur le nouvel emplacement : on souleva le bâtiment de 1 m. 60, on le transporta à 33 mètres en lui faisant décrire un arc de 3 degrés pour modifier son orientation, sans que le service des trains en eût été entravé.

Les fondations, mises à nu et perforées de part en part à de courts intervalles, furent traversées par une série de poutres en fer et en bois formant chariot à environ 1 m. 30 au-dessous du rez-de-chaussée ; sous ces poutres furent placés 320 vérins en acier destinés à soulever la masse. En faisant agir les vérins pendant cinq heures avec trente hommes, on détacha les murs de leurs fondations. Pour soulever le bâtiment à la cote nécessaire, il ne fallut que huit jours, à raison de 20 centimètres par jour, avec deux cents ouvriers opérant simultanément.

Les vérins verticaux furent alors remplacés par des pou-

tres de roulement reposant sur quatorze voies formées de rails accouplés, et quatorze hommes, opérant sur autant de vérins placés contre la tête des poutres suffirent pour faire avancer le bâtiment de 33 mètres en deux semaines.

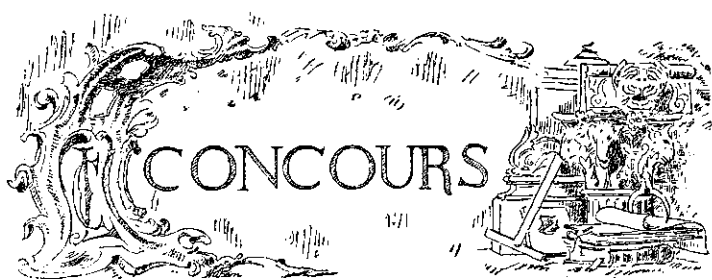
On remplaça alors les trois cent vingt vérins verticaux, après quoi on enleva les voies de roulement et on construisit en sous-œuvre de nouvelles fondations.

Quand le tassement se fut opéré et que le bâtiment fut bien ancré sur ses nouvelles assises, on dégagaa les vérins.

Il y a lieu de remarquer que, bien qu'on n'ait placé ni étaçons ni armatures, aucune dislocation ne s'est produite, pas une vitre n'a été brisée, et le premier étage n'a pas cessé d'être habité.

On peut se demander si la faible économie réalisée sur une reconstruction — une quarantaine de mille francs — est suffisante pour justifier les risques auxquels on paraissait s'être exposé. Mais en considérant que toute l'opération n'a pris que cinq mois, alors qu'une reconstruction eût demandé deux ans, on peut se rendre compte de la justesse de l'adage anglais : *Time is money*, et calculer les avantages considérables qu'au point de vue du trafic l'administration des chemins de fer de l'Etat belge a retirés de cette entreprise que le succès justifie.

CARNUTENSIS.



LYON

CONSTRUCTION D'UNE USINE D'INCINÉRATION D'IMMONDICES

Un concours est ouvert pour la construction d'une usine capable d'incinérer quotidiennement, toute l'année, 400 tonnes d'immondices avec utilisation de la chaleur obtenue pour la production de force motrice sous forme d'énergie électrique.

Les constructeurs devront adresser leurs projets et leurs propositions à l'Hôtel de Ville (bureau des Travaux publics), au plus tard le 15 janvier 1908 et ils devront, en outre, faire parvenir à la même adresse, avant le 15 décembre 1907, les certificats et pièces authentiques justifiant qu'ils ont déjà construit des installations analogues ou qu'ils ont été admis à concourir à des adjudications de même nature.

Ils joindront à ce dernier envoi une notice sommaire sur la nature et l'importance des usines installées par eux, le rendement net en énergie électrique réalisé au moment des épreuves, la date de celles-ci, les résultats authentiques d'exploitation, etc...

L'énergie électrique sera obtenue sous la forme de courant triphasé avec une tension d'environ 3.500 volts et une périodicité de 50 à la seconde.

Les constructeurs restent libres d'adopter tel ou tel modèle de fours, de chaudières, de turbines ou de machines à vapeur, de dynamos, etc..., mais, dans leurs propositions, ils devront indiquer un rendement net minimum en kilowatts par tonne d'immondices incinérées, en service normal.

Le projet devra comprendre l'ensemble des travaux à exécuter pour permettre à la nouvelle installation de fonctionner complètement et dans de bonnes conditions, c'est-à-dire l'établissement des fours et autres constructions, la fourniture et la mise en place des chaudières, turbines ou machines à vapeur, dynamos, etc..., ainsi que tous les accessoires (ta-

bleau de distribution, appareils de sûreté, de contrôle, de mesure, etc.), en un mot toutes les fournitures et mains-d'œuvre nécessaires à la réalisation intégrale de l'entreprise et dont le détail devra figurer au détail estimatif joint au projet.

La ville de Lyon fournira seulement le terrain; celui-ci se trouve à la cote moyenne 163,50, soit à 1 mètre environ en contre-bas des plus hautes crues connues, et il est rappelé que le sol des bâtiments devra être prévu à 0 m. 50 au-dessus de ce dernier niveau.

Tous autres renseignements complémentaires seront fournis aux constructeurs, sur leur demande, par le service municipal de la Voirie.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

CONCOURS ENTRE ÉLÈVES-ARCHITECTES

L'Association provinciale des Architectes français a choisi comme sujet de concours entre élèves-architectes, un *Marché au Poisson pour la Vente en Gros et à la Criée*.

Le programme qui comprend tous les renseignements sur la destination d'un tel marché dans une ville maritime, les locaux nécessaires, l'emplacement et la disposition du terrain et de ses abords, et toutes conditions d'exécution des projets, sera envoyé sur demande (accompagnée d'un timbre pour la réponse), adressée à *M. N.-V. Goujon, architecte, secrétaire général de l'Association, rue des Remparts, 50, Bordeaux*.

Sont seuls admis à concourir, les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et 27 ans au plus, à la date fixée pour la livraison des dessins, et appartenant soit à une Ecole des Beaux-Arts de province, soit au cabinet d'un Architecte membre de l'Association, soit à une Ecole Régionale d'Architecture.

Les projets devront être rendus à Nantes, chez M. le Président de la Société des Architectes de la Loire-Inférieure, avant le 27 mai 1908.

Aucune des pièces ne sera signée. Elles porteront toujours une devise ou épigraphe qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée à la cire (5 cachets) et renfermant les noms, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile du concurrent, et une *pièce certifiée* (1), indiquant l'Ecole à laquelle il appartient ou a appartenu, ou indiquant le nom et l'adresse de l'Architecte chez lequel il est employé, et qui doit faire partie de l'Association Provinciale.

Le jury sera composé de cinq membres au moins, élus par l'Assemblée générale, dans sa première séance. Le jugement sera prononcé dans une séance ultérieure et les noms des lauréats seront proclamés lors de la distribution des récompenses le dernier jour de l'Assemblée.

Les projets, primés ou non, restent la propriété de leurs auteurs et leur seront retournés à leurs frais.

L'auteur du projet reconnu le meilleur recevra une médaille de vermeil de l'Association Provinciale avec diplôme; une somme de 300 francs à titre de bourse de voyage; une médaille d'argent de la Société Centrale des Architectes Français, médaille mise à la disposition de l'Association Provinciale pour le lauréat de son concours d'architecture.

Le projet classé second recevra une médaille d'argent de l'Association Provinciale; une médaille d'argent de la Société Nationale des Architectes de France mise à la disposition de l'Association Provinciale par cette Société.

Le projet classé troisième recevra une médaille de bronze de l'Association Provinciale et une médaille de bronze de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, médaille mise à la disposition de l'Association Provinciale par cette Société.

(1) Le certificat devra être signé suivant le cas: soit du directeur de l'Ecole, soit de l'architecte membre de l'Association Provinciale chez lequel le candidat est employé.

Des médailles et mentions pourront être décernées aux auteurs des projets classés à la suite. Toutefois, le jury, en cas d'insuffisance reconnue, restera libre de proposer à l'Assemblée toute modification qu'il jugera juste.

La bourse de voyage ne pourra être attribuée qu'une seule fois au même lauréat, mais les titulaires de médailles ou de mentions seront admis à concourir pour l'obtention d'une récompense supérieure à celle obtenue précédemment.

GENÈVE

HOTEL MUNICIPAL ET KIOSQUE A MUSIQUE

Le Conseil municipal de Genève a décidé l'ouverture de deux concours de travaux publics.

Le premier est relatif à la construction d'un hôtel municipal à la pointe de l'île ; le second vise la construction d'un kiosque à musique ou plutôt d'une salle de concert d'été à l'extrémité du jardin anglais.

Les fonds nécessaires soit au second concours, soit à la construction du pavillon de musique, seront pris sur le legs Galland.

RÈGLEMENTS SANITAIRES

De leur exécution par les Municipalités, des poursuites, etc.
Continuation de l'étude de comparaison
des Règlements en vigueur dans les différentes villes

— SUITE —

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de rappeler ici les principales observations que nous avons présentées l'année dernière, à ce sujet, dans notre rapport. — Confiée exclusivement à des savants, à des hygiénistes, la rédaction de ce modèle de règlement ne pouvait que se ressentir des conditions dans lesquelles elle a été préparée. — Le Comité consultatif d'hygiène publique de France était tout désigné, il faut le reconnaître, pour arrêter les prescriptions spéciales à la prophylaxie des maladies transmissibles. C'était bien là son rôle. Mais, peut-on en dire autant de toute la partie du règlement concernant les immeubles, du programme détaillé de la construction de l'habitation, de son aménagement intérieur, de la réglementation de ses dépendances !

Il n'est que trop facile de constater ce que ce programme, si étroit et souvent d'une application si difficile et si gênante aurait gagné, au point de vue pratique, si des hommes du métier, des hommes techniques et expérimentés, comme des architectes, avaient été appelés à y collaborer. L'expérience de ces dernières années est là pour le démontrer.

D'autre part, n'est-on pas fondé à se demander si l'administration supérieure, avant d'adresser aux maires ce modèle, à titre de moyen de travail, n'aurait pas dû tenir compte, mieux qu'elle ne l'a fait, *des questions de légalité*, n'aurait pas dû rayer de ce programme les dispositions draconiennes ou abusives qui s'y rencontrent.

En présence d'un tel oubli, les municipalités ne pourraient qu'être encouragées, elles aussi, à sortir du terrain de la légalité. C'est ce qu'ont fait malheureusement quelques-unes d'entre elles, en renchérissant sur les prescriptions qu'elles avaient sous les yeux.

C'est ainsi que, dans nombre de villes où les règlements sanitaires sont en voie d'élaboration, des difficultés surgissent, des réclamations se font entendre. Propriétaires, architectes, etc., tous les intéressés élèvent la voix. L'expérience de ces dernières années, ce qui s'est passé dans les villes déjà dotées de règlements, à Paris, à Lyon, à Marseille, où des recours devant le Conseil d'Etat ont dû être formés, est là, du reste pour apporter un appui sérieux à ces revendications.

Sur ce point, les renseignements que nous devons à l'obligeance de MM. les Présidents des Chambres syndicales des propriétés bâties nous permettent de donner ici un aperçu, — malheureusement trop sommaire, mais néanmoins très instructif, croyons-nous, — des efforts qui ont été faits par différents syndicats pour obtenir des modifications importantes, efforts qui méritent d'autant mieux d'être relevés que, dans certaines villes, ils ont été couronnés de succès.

Mais avant d'entrer dans quelques détails sur ce qu'ont fait diverses Chambres syndicales pour le plus grand profit des intérêts généraux qui leur sont confiés, il nous paraît intéressant de mentionner tout d'abord et en première ligne les revendications qui ont été formulées avec tant d'autorité par une association importante d'architectes, — nous voulons parler de l'Association provinciale des architectes français, et des résultats si heureux qu'elle a obtenus dans la Seine-Inférieure pour la réformation de tous les règlements sanitaires-types déjà adoptés.

Cette Association, qui compte parmi ses Présidents d'honneur MM. PAUCOY, de Marseille, BLONDEL, de Versailles, BISSUEL, de Lyon, ainsi que parmi ses membres des architectes distingués de Bordeaux, Toulouse, Lyon, Pau, Auxerre, Laon et autres villes, et qui n'est autre que la Fédération des vingt-huit Sociétés d'architectes, — s'émue vivement, — dès qu'il fut question de l'application de la nouvelle loi, — des observations fort justes qu'elle recevait de tous les points de la France à l'égard de quelques-unes des clauses renfermées dans les règlements-types ; il ne faut pas oublier, il est utile de le faire remarquer en passant, qu'un assez grand nombre des membres qui la composent font partie des Conseils départementaux d'Hygiène et des Commissions sanitaires, et elle s'empressa de procéder à un examen approfondi de ces modèles de règlements. Puis les résultats de cet examen furent discutés dans son Assemblée générale tenue à Besançon en juin 1904, et dans cette même Assemblée fut prise une délibération motivée qui fut adressée immédiatement à M. le Ministre de l'Intérieur.

Ne pouvant reproduire ici la délibération en question, nous en détachons tout au moins, — car il mérite de retenir l'attention du Congrès, — le passage suivant qui en donne l'esprit et résume les desiderata exprimés :

« Dans son examen, l'Association provinciale des Architectes français a été guidée, sans parler des desiderata d'hygiène et de salubrité, par les considérations suivantes, ne s'occupant que des questions techniques sur lesquelles sa compétence professionnelle pouvait s'exercer utilement :

« 1° Rechercher la clarté absolue dans la rédaction du règlement-type et écarter ce qui peut donner lieu à une interprétation douteuse, susceptible de devenir arbitraire ;

« 2° Signaler les erreurs de technique professionnelle ;

« 3° Assurer la conformité des stipulations avec les règles générales de notre droit public ; en particulier, aucune clause ne devra imposer certains procédés d'exécution, à l'exclusion de tous autres, présents ou futurs. Une clause de cette nature, qui ferme la porte « du mieux », a toujours été considérée comme illégale par le Conseil d'Etat... »

« 4° Indiquer clairement les « stipulations visant les constructions futures et les séparer des clauses applicables également aux constructions anciennes ».

Il est très regrettable, nous ne craignons pas de le dire, que l'administration n'ait pas jusqu'à présent tenu meilleur compte de remarques aussi justes et aussi rationnelles. Mais souhaitons qu'avec le temps et l'expérience acquise, des observations aussi sages finissent par être accueillies. Si ces critiques n'ont pas prévalu en haut lieu, du moins, — et c'est là un point des plus intéressants à retenir, ont-elles été entendues ailleurs, dans la Seine-Inférieure précisément.

Et à ce sujet, le Congrès voudra bien nous permettre de citer textuellement les paroles que M. Lucien Lefort prononçait, il y a un an, le 7 juin 1905, à Blois, à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale de l'Association :

Extrait de l'allocution du président, M. Lucien LEFORT, architecte à Rouen, à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale de l'Association provinciale des Architectes français, juin 1905.

« Règlements d'hygiène. — Nous avons transmis au ministre de l'Intérieur votre délibération de Besançon relative aux règlements types d'hygiène, modèles approuvés par le Conseil national d'hygiène et transmis aux municipalités comme formules « devant assurer l'exécution de la loi du 15 février 1902 sur l'hygiène publique.

« Nous avons fait part, en même temps, au ministre des objections d'ordre technique, que soulevait la rédaction de ces documents qui, en de nombreux articles, ne se contentent pas « d'indiquer le but à atteindre, ce qui est l'objet même de la « loi, mais imposent, à l'exclusion de tous autres, certains procédés d'exécution, ce qui est parfaitement illégal, comme « contraire à la liberté et au progrès, ainsi qu'en témoigne la « jurisprudence constante du Conseil d'Etat. Or, il est profon-

« dément regrettable que l'application d'une loi si désirable
« puisse être tenue en échec par les erreurs d'une procédure
« erronée, et c'est ce que vous aviez voulu éviter en prenant
« auprès du ministre de l'Intérieur l'initiative des observations
« présentées par l'Association.

« Le Ministre de l'Intérieur qui, nous le reconnaissons, pouvait
« difficilement répondre à ces objections, ne nous a même pas
« accusé réception de notre communication, mais elle a été en-
« tendue ailleurs. Le Conseil départemental d'hygiène de la
« Seine-Inférieure, auquel elles ont été soumises, a refusé son
« approbation à tous les projets de règlements communaux pré-
« sentés à son examen et contenant les erreurs des types ministé-
« riels ; puis il a préparé deux nouveaux gabarits de règlements
« qui ont été retournés aux communes, renvoyés par elles au
« Conseil départemental, et, finalement, approuvés par ce der-
« nier et par l'administration préfectorale.

« Cet exemple confirme donc la valeur des observations présen-
« tées par l'Association provinciale ; il méritait, croyons-nous,
« pour l'instruction de tous, qu'il fût porté à votre connais-
« sance. »

(A suivre.)

E. CHARRASSE.

M. Perrin la démolit et, sur son emplacement, une maison
à loyer va être élevée par l'architecte, M. Cahuzac. Si, au
coin des rues Sergent-Blandan et Tourret, on démolit, c'est
tout bonnement afin d'y construire une école maternelle en
face du groupe scolaire de la Martinière, l'œuvre prochaine
de l'architecte, M. Clermont. On dirait qu'avec regret on
démolit dans la rue des Treize-Cantons, dans le quartier
Saint-Paul, tant les travaux s'exécutent avec lenteur. Nulle
part de l'assainissement, aucun souci de donner de l'air, du
jour, de la verdure, des squares pour les amusements des
enfants et pour les promenades des habitants, comme cela se
pratique ailleurs, comme le commande l'hygiène.

Ce qu'a réalisé la Compagnie Immobilière du Premier Ar-
rondissement, elle l'a entrepris à ses risques et périls ; en
tout cas, nous ne pouvons y voir qu'une initiative privée.
Que décidera le Service municipal de la Voirie dans l'aména-
gement des rues conduisant à la nouvelle gare des Brotteaux ?
La Construction lyonnaise du 16 octobre dernier a opposé à
un ancien projet de la Voirie celui de MM. Desjardins, Gi-



ESCALIER A DOUBLE RÉVOLUTION DU CRÉDIT LYONNAIS A LYON

Avec marches et contremarches brevetées en verre armé
de la Compagnie de Saint-Gobain.

Architecte : M. CAHUZAC.

REVUE DES CHANTIERS LYONNAIS

Ici on démolit, là on restaure, plus loin on construit. Lyon
n'est pas sans travaux, il est vrai. Pourtant, rien n'y révèle
la fièvre de démolitions et de constructions qui transforme
totalement, à cette heure, Buenos-Ayres et Rio-de-Janeiro.
Aucune opération extraordinaire dans la vie de notre ville,
des actes parfaitement normaux, simplement de l'entretien.
Et encore cela se pratique-t-il parcimonieusement !

Dernièrement, lors d'une descente de la place des Minimes
au quai de l'Archevêché, j'eus l'impression que cette partie
de la ville était abandonnée. Boutiques closes, murs salpê-
trés, allées puantes s'ouvrant par des portes basses sur des
ruelles où le soleil ne pénètre jamais ; voilà un coin du vieux
Lyon peu intéressant au point de vue historique. Que de
maisons à abattre ! Cependant, elles ne seront livrées au
pic du démolisseur qu'à la dernière extrémité.

On avait beau la rafistoler de temps en temps, la maison
du 13 de la rue Vieille-Monnaie menaçait ruine. Enfin,

roud et Thoubillon, de la Société Académique d'Architecture
de Lyon, en même temps qu'elle présentait au lecteur, averti
par un judicieux article de mon confrère Sined, une va-
riante de ce dernier projet. Rien à ajouter, si ce n'est que
combattre la tendance manifeste d'entasser les constructions,
de les adosser les unes aux autres, en un mot, d'utiliser la
moindre parcelle de terrain.

Sans doute, le Crédit Lyonnais eût été mieux logé, s'il avait
été donné suite aux idées de Gaspard André, il y a quelque
vingt ans. Le Grand Bazar aurait pu s'installer ailleurs, tout
aussi commodément ; la preuve en est que les Magasins des
Cordeliers ont trouvé un splendide local. N'empêche que
l'architecte, M. Cahuzac, a fait une œuvre remarquable. Les
échafaudages solides de M. Grépat, ceinturant l'immeuble,
font présager la fin des travaux, qui durent depuis plus de
quatre ans. Naguère (1), je me suis efforcé d'exposer l'inté-
rieur, merveilleusement transformé, comme le montre la vue
que nous donnons de l'escalier à double révolution, avec
marches et contre-marches en verre armé, brevetées, de la

(1) Voir *la Construction lyonnaise* du 1^{er} mai 1907.

Compagnie de Saint-Gobain. Prochainement, nous ferons connaître par une gravure l'ornementation extérieure qui s'exécute. Pour cette restauration de la façade, le ciment était tout indiqué. Avec lui, rapidement, sans nul risque à courir, l'ancien immeuble s'harmonise avec l'élégante construction du fond, de telle sorte que l'ensemble constituera une séduction.

Du ciment la construction berlinoise a abusé, puis, devant maintes critiques, l'a définitivement délaissé. Dans une maison qu'on édifie, placarder les briques d'une épaisse couche de ciment, dans laquelle on taille des moulures, des profils, des ornements, même des cariatides ; cela est franchement laid. M. V. Cambon a eu raison de le dire. En est-il de même dans le cas présent ? Aucune surcharge. Le goût le plus exquis perce dans les détails, et le tout de même ton, de belle allure, d'un caractère personnel, offre un agréable spécimen des lignes capricieuses du modern-style.

Il s'agissait également de refaire la façade de l'Ecole la Martinière sur la place du même nom. Approprié, cela aurait pu suffire, puisque c'est une façade postérieure. Mais, en cours de travaux, on a constaté que les pierres de cet ancien couvent reposaient les unes sur les autres sans lien d'aucune sorte. De là, de coûteuses réparations. L'architecte, M. Dubuisson, a profité de l'occasion pour réaliser des embellissements. Personne n'y trouvera à redire, d'autant plus que la nudité des murs apparaissait lamentable, en présence des luxueuses maisons du nouveau quartier. Deux panneaux volutés, enguirlandés de lauriers, en ciment avec armature de fer, appliqués sur les frontons à l'aide de crampons en fer, portant l'un *Constantia*, l'autre *Labore*, — une répétition de la devise de l'Ecole, écrite en mosaïque au-dessus de la porte d'entrée principale rue des Augustins, — ces panneaux, une fois peints dans le ton de la pierre, seront d'un bel effet. C'est l'œuvre de M. Flachet ; les autres travaux ayant été adjugés à M. Matthey. Au premier abord, il semble que les frontons ne sont pas symétriques. Ils sont bien à leur place, si l'on se reporte à la disposition intérieure ; l'une des galeries de la cour aboutit à une porte au-dessus de laquelle sera encore placée une inscription.

Encore un garage d'automobiles, qui se construit par M. Bouilhères devant l'ilot Curny, avenue de Saxe, à proximité des garages Molière et Lafayette, dont nous avons parlé quand MM. Gaillard et Vernon les élevaient. Décidément, l'automobile fait aller le bâtiment. Au compte de MM. Christy et Médecet, une surface de 2.800 mètres carrés est couverte. L'entrepreneur général est M. Tauty, les fermes métalliques ont été fournies par M. Dunoyer.

Quelle que soit la profusion des garages, elle n'est pas suffisante pour permettre au bâtiment de vivre sa vie ordinaire. M. Bouilhères, la maison de soieries Descours et Genthon complètement terminée, achevant une autre maison de soieries, située en face, sur la même rue Tronchet, se dispose à bâtir, sur le boulevard du Nord, un délicieux hôtel particulier. De la part de divers architectes, d'autres travaux s'exécutent ou se préparent. J'y reviendrai avec plaisir. Pour le moment, tout au plus pourrais-je les énumérer, et je sais qu'une sèche énumération ne satisfait pas. Toutefois, de même que pour les démolisseurs, la situation n'est pas brillante pour architectes et entrepreneurs.

Des pierres se renuent, c'est indéniable ; mais le mouvement n'est pas assez intense. S'il n'y avait pas la banlieue et les départements limitrophes, ce serait presque l'immobilité. Or, l'immobilité est la mort aussi bien pour les cités que pour les individus.

Quand construira-t-on l'hôtel des Postes et Télégraphes ? Sera-ce pour l'an prochain la mise en marche des abattoirs ? Et les groupes scolaires, le nouveau Lycée, quand sortiront-ils de terre ? Le nouveau projet de l'usine de l'incinération des immondices ferait-il oublier les autres, les premiers en date !

A. TUOTIOP.

UNE EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ

A MARSEILLE

Une Exposition internationale des applications de l'électricité se tiendra à Marseille, en 1908. Le Comité de propagande a pour président M. G. NOBLEMAIRE, comme vice-présidents, MM. Maurice LÉVY, membre de l'Institut ; GUILLAIN, député, ancien ministre ; CHAUTEMPS, sénateur, ancien ministre ; Lucien JANET, député ; André BERTHELOT, ancien député ; Emile CORNUALT, président de la Société des Ingénieurs civils de France ; M. Pierre DELAITRE, ancien ingénieur en chef de la Marine et de la Compagnie de l'Ouest, secrétaire du Comité.

Sept Commissions spéciales ont été formées ; elles ont constitué leurs bureaux respectifs et, de la collaboration de tous ces éléments si divers et si précieux, on est fondé à espérer pour l'Exposition un succès considérable, autant au point de vue des exposants que de l'intérêt général de l'Exposition elle-même.

En raison de cet événement et de l'excellente organisation déjà connue, la Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon, qui projetait, pour l'année prochaine, une exposition du même genre, a recherché s'il n'y avait pas lieu de modifier son programme et de le restreindre aux applications de l'électricité à l'agriculture. C'est un sujet encore peu connu, qui différencierait nettement cette manifestation de celle de Marseille.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

♣ ALLIER. — Le Conseil municipal de Vichy a approuvé le projet de canalisation d'eau de la ville, s'élevant à 230.000 francs. Ces travaux seront mis prochainement en adjudication et devront être terminés avant la saison thermale de 1908.

♣ HAUTE-SAVOIE. — L'élargissement de la rampe Perrière, à Annecy, vient d'être définitivement décidé. Un crédit de 5.500 francs est inscrit à cet effet au budget.

♣ LOIRE. — Le Ministre de l'instruction publique vient de subventionner la commune de Belleroche d'une somme de 20.720 francs, pour la construction d'une école de filles.

♣ RHÔNE. — Le Conseil municipal de Lyon a décidé la mise en état de viabilité de la rue Carry. Ces travaux comprennent : 1° les terrassements nécessaires pour la régularisation et le nivellement du sol, suivant la pente du profil en long joint au dossier ; 2° la construction de trottoirs en terre avec bordurettes en pierres de taille granitique ; 3° la construction de rigoles pavées en cailloux roulés ; 4° l'empierrement et le cylindrage de la chaussée. La dépense est évaluée à la somme de 4.000 francs et les travaux feront l'objet d'une adjudication publique. — Le Conseil municipal d'Oullins vient de voter une somme de 5.000 francs destinée à réparer la cuvette la plus urgente pour éviter les débordements de la rivière l'Yseron.

♣ SAVOIE. — Le Ministre de l'intérieur ayant accordé une subvention de 180.000 francs à l'établissement thermal d'Aizles-Bains, d'importantes améliorations et restaurations vont être commencées.

♣ VAUCLUSE. — Le Conseil municipal d'Avignon a voté en principe la somme de 20.000 francs pour travaux d'installation et d'aménagement des locaux destinés à la création d'une école primaire supérieure. — Le projet de création du barrage-réservoir de Gréoulx a été approuvé à l'unanimité par le Conseil général d'Avignon, au cours d'une de ses dernières séances. Également adopté un vœu que les travaux de ce barrage soient rapidement exécutés. Le contingent du département s'élève à la somme de 1.987.500 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Distribution des récompenses de la Société Académique d'architecture.

La Société académique d'architecture tiendra sa séance solennelle annuelle dimanche 15 décembre courant, à 5 heures, au Palais du commerce.

Voici le programme de cette cérémonie :

1. Discours de M. le Président.
2. Allocutions diverses.
3. Fondations (prix Gaspard André, prix Bissuel).
4. Prix du Concours d'Architecture donné par la Société.
5. Prix des concours d'Art décoratif et Ouvriers d'Art. (Subvention du Conseil général et ouvrages offerts par l'Etat.) (Ouvrage offert par le Ministre des Beaux-Arts.)
6. Conférence, par M. Augustin Chomel, architecte, membre de la Société.
7. Prix aux Elèves des cours municipaux de Dessin. (Fondation Cahuzac.)
8. Distribution des récompenses aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment.
9. Prix aux élèves de l'Ecole de charpente.
10. Distribution des récompenses offertes par la « Société Académique » aux élèves de l'Enseignement professionnel du Rhône.

Comme les années précédentes, nombreux seront les amis du Bâtiment qui tiendront à féliciter et encourager les lauréats.

Enquête sur l'établissement d'une gare de transit pour le Tramway de Sault-Brénaz.

L'exécution des travaux nécessités pour l'établissement de la gare de transit de la Part-Dieu du tramway de Lyon au Pont de Sault-Brénaz, suivant le projet dressé par la Compagnie concessionnaire, aura lieu sur le territoire de la commune de Lyon. Le plan parcellaire du terrain dont la cession est nécessaire, ainsi que l'état indicatif de ladite propriété et la notice explicative, seront déposés à la Mairie de Lyon pendant huit jours consécutifs, jusqu'au jeudi 5 décembre suivant.

Il sera également déposé à ladite Mairie un registre destiné à recevoir les déclarations d'élection de domicile à faire en vertu de l'article 15, § 2, de la loi du 3 mai 1841.

Les succès de nos compatriotes à l'étranger.

M. Paul Cret, ancien prix de Paris de la ville de Lyon et lauréat des concours Rougevin et Chenavard, actuellement professeur d'architecture à Philadelphie, vient d'obtenir à un concours ouvert pour l'édification d'un palais de la Paix, où doivent se régler les intérêts des deux Amériques, le premier prix, ainsi que la construction du monument pour laquelle il est associé avec M. Albert Kelsey.

Ce palais sera érigé à Washington, près de la Maison-Blanche, résidence du président des Etats-Unis, et coûtera cinq millions de francs, dont quatre ont été donnés par M. Carnéggie.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 25 Novembre 1907

LYON

- Rue Marc-Antoine-Petit, 13. — Bâtiment. — Prop., M. Fouilloux. — Archit., M. Ferlat.
- Quai Ferrache, 33. — Hangar. — Prop., M. Lhéritier.
- Grande rue de Monplaisir, 146. — Hangar. — Prop., M. Lafont. — Archit., M. Cadet.
- Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 55. — Exhaussement d'une maison. — Prop., M. Pujol.

- Rue de la Métallurgie, 10. — Maison. — Prop., M. Roux.
- Avenue Berthelot, 281. — Annexe. — Prop., M^{me} veuve Béroule.
- Rue Sainte-Geneviève, 20. — Hangar. — Prop., M. Mermet.
- Rue Montgolfier, 43. — Hangar. — Prop., M. Pomparat.
- Cours Gambetta, 166. — Hangar. — Prop., MM. Fonville et Louis.
- Chemin de Gerland, 60. — Annexe. — Prop., Société de Stéarinerie et Savonnerie de Lyon.
- Rue Delandine, 38. — Hangar. — Prop., M. Vertadier.
- Rue de la Villette, 37-39. — Bâtiment. — Prop., Compagnie générale des Pompes funèbres.
- Rue Croix-Jordan, angle rue Saint-Michel. — Bâtiment. — Prop., MM. Ducreux et Martin. — Archit., M. Curny.
- Chemin de Gerland, 101. — Bâtiment. — Prop., Compagnie anonyme des procédés Gentsch. — Archit., M. Boistard.
- Rue Louis-Blanc, 24. — Bâtiment et atelier. — Prop., M. Jacob.
- Route de Vienne, 212, sur l'allée de Surville. — Bâtiment. — Prop., M. Crozat.
- Avenue Thiers, angle rue de la Gaîté. — Atelier. — Prop., M. Duchamp.
- Rue Bat-d'Argent, 8, et rue Mulet, 7. — Immeuble (église). — Péditionnaire, M. Pangaud.
- Rue de Bourgogne, 25. — Hangars. — Prop., M. Rioux.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

- Rhône.** — 18 novembre. — *Mairie de Tarare.* — Entretien des chemins vicinaux. — Montant des travaux, 8500 fr. — Adjud., MM. Braillon et Loire, prix du devis.
- Rhône.** — 20 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts sous divers chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Canalisation en ciment de 0 m. 50 de diamètre intérieur sous le chemin vicinal ordinaire n° 52. « de Monplaisir à Saint-Alban », entre l'extrémité de la canalisation actuelle et la rue Volney. Soumissionnaires : MM. Association lyonnaise des Ouvriers maçons, 8,10 p. 100; Taboury, 8 p. 100; Védrine, 6 p. 100. Adjud., M. Duret, chemin Feuillat, 41, 10 p. 100. — 2^e lot. Egout ovoïde en béton de ciment sous le chemin vicinal ordinaire n° 54, « de Corne-de-Cerf », entre la rue de l'Ordre et la rue d'Aubigny. Soum., MM. Duret, 1 p. 100; Taboury, 6 p. 100; Védrine, 7 p. 100. Adjud., M. Foraz, rue de la Buire, 26, à Lyon, 9 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 20 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout du 4^e type, rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Vauban. — Soumissionnaires, MM. Duret, 1,25 p. 100; Taboury, 4 p. 100; Védrine, 9 p. 100. — Adjud., M. Foraz, rue de la Buire, 26, à Lyon, 13 p. 100 de rabais.
- Ain.** — 17 novembre. — *Mairie de Cormaranche.* — Construction du chemin vicinal n° 1 bis. — Montant des travaux, 4500 fr. — Adjud., M. Ancian Cyrille, à Cormaranche, 12 p. 100 de rabais.
- Ain.** — 24 novembre. — *Mairie de Ruffieu.* — Aménagement de l'ancienne école. Montant des travaux, 7907 fr. 09. — Soumissionnaires, MM. Baroux, 12 p. 100; Françon, 15 p. 100; Guillaut, 10 p. 100; Raymond, 12 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bailly, à Ruffieu, prix du devis.
- Haute-Savoie.** — 21 novembre. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Construction d'un bureau de poste. — Montant des travaux, 12.606 fr. 47. — Adjud., M. Lambert, à Margencel, 10 p. 100 de rabais.
- Haute-Loire.** — 17 novembre. — *Mairie de Malvalette.* — Construction d'une école mixte. — Montant des travaux, 10.439 fr. 65. — Adjud., M. Rivière, à Saint-Didier-la-Seauve, 5 p. 100 d'augmentation.
- Isère.** — 16 novembre. — *Mairie de Vienne.* — Chemin vicinal ordinaire n° 23. — Construction. — Montant des travaux, 22.800 fr. — Soumissionnaires, MM. Durand, 1 p. 100; Rivoire, 3 p. 100 d'augmentation; Gerbe; Lagnier, prix du devis. — Adjud., M. Boge, à Vienne, 2 p. 100 de rabais.
- Isère.** — 17 novembre. — *Mairie de Levaldens.* — Construction d'une école. — Montant des travaux, 15.000 fr. — Soumissionnaires, MM. Cavallard, 4,75 p. 100; Pinel, 6 p. 100; Bianchi et Colonel, 6 p. 100; Qudino, 3,15 p. 100. — Adjud., M. Fossati, à Entraigues, 10,25 p. 100 de rabais.
- Isère.** — 24 novembre. — *Mairie de Corbas.* — Corbas et Saint-Priest. — Chemin vicinal. — Construction. — Montant des travaux, 11.200 fr. — Soumissionnaires, MM. Vialatoux, 5 p. 100; Lambert, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.
- Saône-et-Loire.** — 16 novembre. — *Caisse d'épargne de Chalonsur-Saône.* — Construction d'une annexe pour archives. — 1^{er} lot. Maçonnerie et gros fers. Montant des travaux, 5960 fr. Adjud., M. Prost, à Chalonsur-Saône, 13 p. 100. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Mont., 1700 fr. Adjud., M. Clerc, à Chalonsur-Saône, 23 p. 100. — 3^e lot. Serrurerie. Mont., 625 fr. Adjud., M. Bernard, à Chalonsur-Saône, 10 p. 100. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont., 485 fr. Adjud., MM. Amiel et Lelu, à Chalonsur-Saône, 17 p. 100. — 5^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Mont., 1130 fr. Adjud., M. Voiseau, à Chalonsur-Saône, 18 p. 100 de rabais.
- Vaucluse.** — 12 novembre. — *Mairie de Cavaillon.* — Etablissement d'un boulevard. — Montant des travaux, 7000 fr. — Adjud., M. Dublé-Véran, à Cavaillon, 14 p. 100 de rabais.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Les avis insérés sous cette rubrique sont gratuits. Tous nos abonnés et lecteurs sont invités à nous communiquer leurs offres ou demandes.

DESSINATEUR bon constructeur, 28 ans, Français, habitant Genève, désirant rentrer en France, cherche place de dessinateur ou de conducteur de travaux. Eventuellement partirait aux Colonies. Références 1^{er} ordre. Ecrire: M. 1879. B. Poste restante, Stand, Genève (Suisse).

La 285^e Société de secours mutuels des contremaîtres et employés d'entreprises de maçonnerie, dite le *Double-Mètre*, a l'honneur d'informer MM. les Entrepreneurs qu'elle est à leur disposition pour leur procurer des contremaîtres ou employés munis des meilleures références. — S'adresser au siège, rue Childebert, 56.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 5 décembre, 4 h. — *Mairie de Villeurbanne.* — Service vicinal. Chemins vicinaux ordinaires. Entretien et grosses réparations pendant les années 1908 à 1910. Montant des dépenses prévues, 8.151 fr. par année, soit pour trois années, 24.453 fr. Somme à valoir pour les dépenses imprévues, 4.547 fr. Dépense totale, 29.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Les devis ou détails estimatifs des travaux sont déposés à la mairie, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents.

Rhône. — Lundi 9 décembre, 11 heures. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux vicinaux. — Etablissements de bordures et de rigoles en cailloux roulés sur béton, sur le chemin vicinal ordinaire n° 8 de « Pain-Bénit » sur 260 mètres, entre l'immeuble veuve Lardy et la route nationale n° 6. — Montant des travaux, 1450 fr. — Il ne sera pas exigé de cautionnement. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Mardi 10 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité de la rue Louis-Blanc, entre les rues Vendôme et Duguesclin et de la rue Créqui entre les rues Robert et Vauban. Travaux évalués à la somme de 12.486 fr. — Le cahier des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 23 décembre, 2 h. 1/2. — Service du génie. — Chefferie de Lyon. — Première adjudication. Travaux à exécuter pour la couverture en ciment ligueux du pavillon sanitaire du camp de Sathonay. Montant des travaux, 2300 fr. Les travaux devront être terminés dans un délai de vingt jours. — Deuxième adjudication. Travaux de construction en mosaïque de marbre des cloisons, revêtements et cuvettes des postes, dans la salle de bains du même pavillon. Mont., 4400 fr. Les travaux devront être terminés dans le délai de un mois. — Les délais fixés ci-dessus courront à partir de la notification de l'ordre prescrivant de commencer les travaux. — Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Directeur du Génie, à Lyon (quai Gailleton, 44), le mardi 10 décembre, avant midi, les pièces énumérées aux articles 2 et 3 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux militaires et à l'article 5 de l'instruction sur les adjudications de travaux de constructions militaires. — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces du marché sont déposés dans les bureaux de la Chefferie du Génie de Lyon (44, quai Gailleton), où les intéressés pourront venir en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

Ain. — Mercredi 11 décembre, 1 h. — *Hôpital-hospice de Trévoux.* — Travaux divers. Travaux d'agrandissement, de transformation et d'installation diverses à faire à l'hôpital de Trévoux. — 1^{er} lot. Démolitions, maçonnerie, charpente, menuiserie, quincaillerie, plâtrerie. Montant, 146.900 fr. 99. Cautionnement, 15.000 fr. — 2^e lot. Appareils sanitaires, plomberie, distribution d'eau. Montant, 27.447 fr. 98. Cautionnement, 3.000 fr. — 3^e lot. Chauffage à vapeur et à eau chaude (conditions d'adjudications spéciales) Montant, 18.664 fr. 50. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Mobilier et appareils (réservé). Montant, 22.566 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Les cautionnements à déposer seront versés dans la caisse du receveur des hospices avant le 10 décembre, dernier délai. — Renseignements à l'économat de l'hôpital et dans les bureaux de l'architecte, à Bourg, 1, passerelle du Bastion.

Allier. — Mardi 10 décembre, 10 heures. — *Mairie de Montluçon.* — Entretien du service de la voirie de 1903 à 1910. — Montant des travaux, 6000 fr. Cautionnement, 500 fr. Renseignements à la mairie.

Allier. — Mercredi 11 décembre, 2 heures. — *Hospices de Vichy.* — Travaux d'entretien. — Entretien des bâtiments et mobilier des hospices. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pavages et ciments. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente en bois. Caut., 200 fr. — 3^e lot. Couverture, plomberie, eau et gaz, zinguerie, chaudronnerie, fumisterie, canalisations et radiateurs d'eau chaude ou vapeur, sauf les générateurs, et révision d'ensemble ordonnée chaque année par traité spécial de gré à gré. Caut., 200 fr. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie, toiles pour stores et autres. Caut., 200 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, tenture, marbrerie et vitrerie. Caut., 300 fr. — Renseignements au secrétariat des hospices.

Doubs. — Vendredi 13 décembre, 10 heures. — *Besançon, salle du Saint-Esprit, place de Paris.* — Travaux communaux. — Montants annuels. — 1^{er} Entretien ordinaire des bâtiments communaux. — 1^{er} lot. Terrasse maçonnerie, crépissage, asphalte et vidanges. Montant des travaux, 7000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie et serrurerie. Mont.,

6000 fr. Caut., 300 fr. — 3^e lot. Couverture et ferblanterie. Mont., 7500 fr. Caut., 375 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et fumisterie. Mont., 10.000 fr. Caut., 500 fr. — 2^e Entretien des chemins de la banlieue. Mont., 12.000 fr. Caut., 1000 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Dimanche 15 décembre, 1 heure. — *Mairie de Buis-les-Baronnies.* — Travaux communaux. — Reconstruction hors la ville d'un hôpital-hospice. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, charpente. Montant des travaux, 47.287 fr. Cautionnement, 2000 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Mont., 5014 fr. Caut., 200 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, vitrerie, peinture. Mont., 5181 fr. Caut., 200 fr. — 4^e Serrurerie. Mont., 3530 fr. Caut., 150 fr. — 5^e lot. Fonte, plomberie, zinguerie. Mont., 1606 fr. Caut., 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Samedi 21 décembre, 2 heures. — *Mairie de Montélimar.* — Entretien, grosses réparations et reconstruction des bâtiments communaux pendant les années 1908 à 1910. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries diverses, carrelage, pavage, couverture et charpente. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Caut., 300 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et tenture. Caut., 300 fr. — 4^e lot. Serrurerie, ferronnerie et quincaillerie. Caut., 200 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinc, plomb et tôle. Caut., 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Mardi 24 décembre. — *Mairie de Romans.* — Ent. des bâtiments communaux et des propriétés de l'hospice pendant 3 années. — 1^{er} Travaux communaux, à 10 heures. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille, chaussées, pavage, plâtrerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 1200 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Caut., 500 fr. — 3^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Caut., 500 fr. — 4^e lot. Ferblanterie et plomberie. Caut., 500 fr. — 2^e Hospice, à 2 heures. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, chaussées, pavage, plâtrerie, peinture et vitrerie. Caut., 1200 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Caut., 500 fr. — 3^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Caut., 400 fr. — 4^e lot. Ferblanterie et plomberie. Caut., 400 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'agent voyer municipal pour les travaux communaux et par l'architecte de l'hospice pour ceux de cet établissement. — Renseignements au secrétariat de la mairie et des hospices.

Haute-Saône. — Mardi 17 novembre, 9 h. 1/2. — *Préfecture.* — Fourniture de traverses pendant 3 années. — Chemins de fer d'intérêt local de la Haute-Saône : fourniture de 303.000 traverses ordinaires et de 280 mètres cubes de traverses spéciales, pour appareils de changement de voie nécessaires à l'établissement des lignes de Vesoul à Molay; Vesoul à Luxeuil, avec embranchement d'Équevilley à Vauvillers; Vesoul à Saint-Georges (Athesans); Vesoul à Besançon (section située dans la Haute-Saône) avec embranchement de Grandveille à Fretigny et Haut-du-Them (Haute-Saône) au Thillot (Vosges); répartie sur 3 années, savoir : en 1908, 63.000 traverses ordinaires et 60 mètres cubes de traverses spéciales, à présenter à la réception du 1^{er} février 1908 au 1^{er} juin 1908; en 1909, 120.000 traverses ordinaires et 110 mètres cubes de traverses spéciales à présenter à la réception du 1^{er} novembre 1908 au 1^{er} mai 1909; en 1910, 120.000 traverses ordinaires et 110 mètres cubes de traverses spéciales à présenter à la réception du 1^{er} novembre 1909 au 1^{er} mai 1910. — Cautionnement : 1^{er} 6 fr. par chaque centaine de traverses ordinaires, avec minimum de 24 fr., les soumissions au-dessous de 400 traverses n'étant pas admises; 2^e 4 fr. pour chaque mètre cube de traverses spéciales, avec minimum de 20 fr., les soumissions au-dessous de 5 mètres cubes n'étant pas admises. Renseignements : 1^{er} dans les bureaux de la Préfecture (1^{re} division); 2^e dans les bureaux de M. Bouvaist, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de Noidans, 1, à Vesoul.

Haute-Savoie. — Dimanche 29 décembre, 10 heures. — *Mairie de Rumilly.* — Distribution d'eau dans la commune de Rumilly. — Maçonnerie, 35.933 fr. 78. — Conduites en ciment, 3898 fr. 60. — Conduites et appareils métalliques, 113.817 fr. 31. — Travaux de captage à la source, 3500 fr. — Travaux pouvant être ajoutés : adduction d'eau au groupe scolaire de Moye, 4760 fr. 59. — Montant des travaux, 161.010 fr. 28 — Somme à valoir, 8675 fr. 10. — Ensemble, 170.585 fr. 38. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Morellet, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Montluel (Ain). Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Morellet, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Montluel (Ain).

Hérault. — Samedi 21 décembre, 2 heures. — *Mairie de Montpellier.* — Installation du mobilier des nouveaux casernements. — 12^e lot. Menuiserie et ferrures. Montant des travaux, 34.200 fr. Cautionnement, 1740 fr. — 12^e bis. Rateliers en fer et mangeoires en fonte. Mont., 13.596 fr. Caut., 680 fr. — 12^e lot ter. Appareils de chauffage. Mont., 9000 fr. Caut., 450 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 15 décembre, 10 h. 1/5. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Travaux communaux. — Construction d'un hôtel de ville, salle des fêtes et halle. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonneries de toute nature, légers ouvrages, charpente et couverture. Montant des travaux, 105.967 fr. 70. Cautionnement, 7.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Mont., 23.987 fr. 03. Caut. 1.500 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Mont., 12.762 fr. 83. Caut., 1.000 fr. — 4^e lot. Charpente métallique. Mont., 7.626 fr. Caut., 800 fr. — 5^e lot. Plomberie, zinguerie, assainissement. Mont., 6.889 fr. 45. Caut., 700 fr. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 11.169 fr. Caut., 1.000 fr. — 7^e lot. Ciment armé. Mont., 9.198 fr. 75. Caut., 1.000 fr. — Visa par l'auteur du projet dix jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et chez M. Chatrousse, architecte départemental, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Jura. — Jeudi 12 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Canal du Rhône au Rhin. Travaux d'entretien, années 1908 à 1912 inclus. —

1^{er} lot. Depuis la Saône, à Saint-Symphorien, jusqu'au pont de la Charité, à Dôle, 18 k. 403. Importance annuelle, 9.000 fr. Cautionnement provisoire, 370 fr., définitif, 370 fr. — 2^e lot. Depuis la précédente limite, à Dôle, jusqu'à la limite des départements du Jura et du Doubs, 26 k. 405. Importance annuelle, 12.000 fr. Cautionnement provisoire, 420 fr., définitif, 420 fr. Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Mouret, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Chiffet, 22, à Besançon. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir; 2^e dans les bureaux de M. Laureaux, ingénieur auxiliaire, 6, rue Morand, à Besançon, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Samedi 14 décembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Entretien des conduites et appareils de la distribution d'eau à partir du 1^{er} janvier 1908 pour une durée d'un an. L'entreprise pourra se continuer par tacite reconduction. La ville et l'entrepreneur, après cette période d'un an, auront la faculté réciproque de cesser l'entreprise à la fin de chaque semestre en se prévenant six mois à l'avance. Le montant desdits travaux et fournitures est évalué approximativement à 15.000 fr. par an. — Les certificats devront être présentés au visa de M. l'ingénieur-Directeur du Service des Eaux, huit jours au moins avant celui de l'adjudication. Cette condition est de rigueur. — Les devis et cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours, non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures jusqu'au jour de l'adjudication.

Saône-et-Loire. — Mercredi 11 décembre, 9 heures. — *Chalon, Bureau de Bienfaisance.* — Travaux d'entretien des propriétés urbaines. — 1^{er} lot. Maçonnerie. — 2^e lot. Plâtrerie et peinture. — Renseignements au secrétariat du Bureau de Bienfaisance (assistance), à l'hôtel de ville de Chalon-sur-Saône.

Savoie. — Lundi 9 décembre, 9 heures. — *Asile de Bassens.* — Entretien des bâtiments pendant l'année 1908. — Zinguerie et plomberie. Cautionnement, 50 fr. — Charpente. Caut., 50 fr. — Terrassement, maçonnerie, plâtrerie, peinture. Caut., 50 fr. — Dépôt des soumissions la veille de l'adjudication avant 9 heures. — Renseignements à l'économat.

Savoie. — Samedi 14 décembre, 10 heures. — *Préfecture.* — Construction d'une école mixte à Saint-Jean-d'Arvey (hameau de Lovettaz). — Projet dressé par M. Bertin, architecte. — Montant des travaux à adjudger détaillés au devis, 11.258 fr. 04. — Somme à valoir pour travaux imprévus, 713 fr. 39. — Honoraires de l'auteur du projet, 598 fr. 57. — Total de la dépense prévue au projet, 598 fr. 57. — Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 560 fr.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Ce soir, samedi, *la Vie de Bohême*, avec M^{me} Landouzy, *la Navarraise*. Dimanche, en matinée, *Samson et Dalila*. et *Philémon et Baucis*; le soir, *Faust*.

CÉLESTINS Avec *le Fils à Papa*, le nouveau vaudeville que vient de donner la direction, c'est un nouveau succès que tous les habitués des Célestins voudront voir, car pour être coulée dans le moule classique, la pièce de M. Antony Mars est extrêmement amusante, surtout lorsqu'elle a d'aussi merveilleux interprètes qu'aux Célestins. Ce soir, samedi, « five » littéraire et lyrique en l'honneur de Victor Hugo. Dimanche, en matinée et en soirée, l'amusant vaudeville *le Fils à Papa*. A l'étude, *Lysistrata* de Maurice Donnay, avec chœurs, danses, etc.

NOUVEAU-THÉÂTRE Tous les soirs, à 8 heures et demie, *la Grimpeur*, comédie-vaudeville en trois actes, et *Mes Bretelles*, vaudeville en un acte. Le succès de *la Grimpeur* va grandissant, *Les Ames ennemies*, dont la première aura lieu lundi, obtiennent en ce moment, au Gymnase de Marseille, un énorme succès.

HORLOGE Toujours triomphal succès de la spirituelle et joyeuse revue, essentiellement locale, « *Ohé! l'Batillon!* » dont les six tableaux procurent trois heures d'exubérante gaieté. Or, tous les soirs et les dimanches en matinée, allez voir « *Ohé!... l'Batillon!* », revue locale et satyrique.

CASINO-KURSAAL Jamais revue n'aura comporté une mise en scène aussi importante que *Ca grise...* la première avait été fixée à ce soir, mais elle a été irrévocablement renvoyée à mardi 3 décembre, et nous croyons devoir prévenir qu'il ne reste plus que très peu de places. Jusqu'à dimanche soir, continuation des concerts avec toute la troupe actuelle.

SCALA Loges et fauteuils sont tous les soirs bondés et *Mamzelle Chichi* voit son succès grandir sans cesse, et les applaudissements les plus chaleureux saluent Albens, M^{lle} Tusini et toute la troupe qui donne à cette opérette bouffe l'interprétation la plus remarquable, la plus gaie, la plus enjouée.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 47151

Tirage :
24 Décembre 1907

LOTÉRIE D'ARLES

Le Billet
UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, ardoises, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis. LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseries. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseries, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la **TEINTURE** et du **NETTOYAGE** de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* **STOPPAGE ET DELUSTRAGE** *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIGUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

Société Lyonnaise d'Éclairage, Chauffage

ET INSTALLATIONS SANITAIRES

LYON — 67, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 67 — LYON

TÉLÉPHONE 37-41

GAZ — ÉLECTRICITÉ — ESSENCE

GAZOGÈNE — PÉTROLE

APPAREILLAGE — EAU — PLOMBERIE

INSTALLATIONS SANITAIRES

TIRAGE : 20 DECEMBRE 1907

LOTÉRIE

DE

GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation
ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Autorisée par Arrêté Ministériel du 4^{ème} Mars 1906

AU CAPITAL DE

200.000 francs

GROS LOT

10.000 FR.

1 lot de **5.000 fr.**

2 lots de **1.000 fr.**

54 lots de **500 à 100 fr.**

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-
poste du montant des billets avec enveloppe
timbrée à 0,15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les hur-
listes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305,112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas